

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

*Le nouveau Secrétariat à l'énergie a, sur papier, de vastes responsabilités, mais il est encore trop tôt pour savoir s'il aura un effet marqué dans le domaine de la politique.*

Le 28 décembre 1994, le gouvernement mexicain a démantelé l'ancien *Secretaría de Energía, Minas e Industrias Paraestatal (SEMIP)*, Secrétariat à l'énergie, aux mines et à l'industrie étatisée, et créé un organisme beaucoup plus petit, le *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie. Les responsabilités touchant la politique minière ont été transférées au *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)*, Secrétariat au commerce et au développement industriel. Les observateurs doutent que le nouveau Secrétariat à l'énergie exerce beaucoup d'influence parce que les dirigeants de *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, et de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, continueront à avoir un accès indépendant au président du Mexique.

L'article 33 du décret exécutif qui a créé le nouveau Secrétariat à l'énergie définit ses rôles :

- Diriger la politique énergétique du Mexique.
- Exercer les pouvoirs publics en ce qui concerne les hydrocarbures, l'énergie nucléaire et tous les biens et toutes les ressources nécessaires pour produire, transmettre et fournir l'électricité comme service public.
- Gérer les activités publiques de l'exploitation des hydrocarbures et de la production d'électricité, en respectant comme il se doit les lois environnementales.
- Participer aux consultations internationales et conseiller le *Secretaría de Relaciones Exteriores (SRE)*, Secrétariat aux affaires étrangères, au sujet des ententes et des traités internationaux.
- Promouvoir la participation du secteur privé à la production et à l'utilisation efficace de l'énergie.
- Réaliser la planification à moyen et à long terme dans le domaine de l'énergie, y compris la définition des rôles des sociétés d'État.
- Accorder des concessions, des autorisations et des permis dans le domaine de l'énergie.
- Réaliser et promouvoir des études et des travaux de recherche sur toute une gamme de sujets concernant l'énergie, y compris l'efficacité, l'infrastructure, la commercialisation, les prix et les tarifs.
- Réglementer et publier les normes officielles concernant le secteur de l'énergie.
- Réglementer et émettre des *Normas Oficiales Mexicanas (NOM)*, normes officielles, en ce qui concerne les produits radioactifs et l'énergie nucléaire.
- Réaliser un inventaire pétrolier national.
- Assumer d'autres fonctions exigées par les diverses lois et règlements.